

Barème des honoraires 2022



Agent immobilier d'entreprise
Carte professionnelle
CPI 5002 2018 000 037 530 11/2021

Vente (commercialisation, entremise et négociation) :

Taux maximum :

Prix de vente inférieur ou égal à 100 000 € : 7 % Hors Taxes (soit 8,4 % TTC)

Prix de vente compris entre 100 000 € et 300 000 € : 6 % Hors Taxes (soit 7,2 % TTC)

Prix de vente supérieur à 300 000 € : 5 % Hors Taxes (soit 6 % TTC)

Frais de promesse, émoluments notariés et droits d'enregistrements en sus

Location (commercialisation, entremise et négociation) :

Maximum : 30 % Hors Taxes du loyer annuel (loyer présenté)

Répartition entre bailleur et preneur selon mandat

Frais de bail et d'état des lieux en sus

Estimation sur devis